

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.12.426

**Convention
spécifique portant
occupation
temporaire du
domaine public pour
installations
radiotéléphoniques -
télédiffusion de
France - Réservoir de
Toutifaut - Soyaux**

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Valérie DUBOIS, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Zalissa ZOUNGRANA

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Minerve CALDERARI, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Valérie SCHERMANN, Roland VEAUX

EAU

Rapporteur : Monsieur HUREAU**CONVENTION SPECIFIQUE PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLATIONS RADIOTELEPHONIQUES - TELEDIFFUSION DE FRANCE - RESERVOIR DE TOUTIFAUT - SOYAUX**

Une convention d'occupation temporaire du domaine public pour des installations d'équipements techniques sur le site du château d'eau de Toutifaut 2500 m³, sur la commune de Soyaux, a été signée le 1^{er} septembre 2008 entre Télévision de France (TDF), la SEMEA et GrandAngoulême. Elle a été complétée par 3 avenants, avec des ajouts ou des enlèvements de matériels sur le site.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2020, les parties souhaitent proroger l'occupation ainsi accordée par la conclusion d'une nouvelle convention.

La présente convention prendra effet au 1er janvier 2021 pour une période de neuf (9) ans.

La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses, est de SIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE Euros (6 750,00 €) nets de taxe par site.

Pour tout nouvel ajout d'ensemble d'antennes, au regard de la liste figurant dans l'annexe 2 du projet de convention, la redevance annuelle sera augmentée de deux mille (2 000,00€) euros nets de taxe par an dès l'année d'installation de chaque nouvel ensemble. Pour tout retrait d'ensemble d'antennes, elle sera diminuée de deux mille (2000,00€) euros nets de taxe par an l'année suivante du retrait de l'installation de cet ensemble.

Il est proposé à la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020 d'émettre un avis sur la convention d'occupation temporaire du domaine public pour des installations d'équipements techniques sur le site du château d'eau de Toutifaut 2500 m³, sur la commune de Soyaux, entre Télévision de France (TDF), la SEMEA et GrandAngoulême.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'occupation temporaire du domaine public pour des installations d'équipements techniques sur le site du château d'eau de Toutifaut 2500 m³, sur la commune de Soyaux, entre Télévision de France (TDF), la SEMEA et GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer ladite convention ainsi que les éventuels actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 décembre 2020

Affiché le :

29 décembre 2020